



V I L L E D E  
G E N È V E

**Communiqué de presse**  
**18 mars 2020**

Aux représentant-e-s des médias

## **Coronavirus : les nouvelles mesures prises par le Conseil administratif**

**Faisant suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat afin d'endiguer la propagation du coronavirus, le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de nouvelles mesures dans sa séance de ce jour. Ces mesures seront réévaluées régulièrement en fonction de la situation.**

### **Mesures de soutien à l'économie**

Dans un contexte extrêmement préoccupant, le Conseil administratif a décidé de prendre toutes les mesures possibles pour soutenir les entreprises contraintes de fermer en vertu de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. En effet, s'il ne peut que souscrire à ces mesures, il est en parallèle pleinement conscient de la gravité de leurs conséquences pour les entreprises et agira à tous les niveaux relevant de sa compétence pour soulager la pression économique qui pèsent sur elles. Ainsi, il a décidé de :

- renoncer à l'encaissement des loyers des commerces et établissements publics gérés par la Gérance immobilière municipale contraints de fermer pour le mois d'avril 2020. Cette mesure, d'un coût d'environ 1,2 million par mois, pourra être reconduite si les délais fixés dans l'ordonnance fédérale devaient être prolongés ;
- demander à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève, ainsi qu'à l'ensemble des régisseurs genevois, de mettre en œuvre une pratique similaire ;
- demander à la fondetec de renforcer les mesures prises. Entièrement financée par la Ville de Genève, la fondetec a en effet d'ores et déjà pris plusieurs décisions importantes permettant de faciliter l'attribution de prêts et leurs renouvellements. Elle a également choisi de suspendre l'encaissement des mensualités dues jusqu'au 30 juin 2020 pour les prêts en cours. S'il salue la pertinence de ces mesures, le Conseil administratif a néanmoins décidé de lui demander de renoncer purement et simplement aux mensualités dues pendant la période fixée par l'ordonnance fédérale. Cette mesure aura pour conséquence une recapitalisation plus rapide de la fondation, initialement prévue pour 2027 ;
- demander au canton d'étudier, en collaboration avec les communes, les modalités de modification de la loi cantonale régissant la perception de la taxe professionnelle communale, afin de permettre des abattements extraordinaires pour les entreprises concernées par les fermetures fixées dans l'ordonnance fédérale et ce pour la durée de sa validité ;
- ne pas réclamer les indemnités de retard pour les chantiers sous sa responsabilité.

Conscient que cette mesure à elle seule est insuffisante, le Conseil administratif se joint aux revendications des partenaires sociaux et demande à la Confédération, non seulement de décider de l'arrêt immédiat des chantiers, mais également de considérer les entreprises de la construction et du bâtiment éligibles à l'assouplissement des RHT (réduction des horaires de travail) décidées au niveau fédéral.

Par ces mesures, le Conseil administratif espère, dans la mesure de ses moyens, pouvoir soulager les entreprises dans cette période de crise sans précédent et soutenir leur personnel.

### **Petite enfance**

Le Conseil administratif confirme que les familles qui ont un ou des enfants inscrits dans une crèche subventionnée par la Ville de Genève, fermée depuis le début de la semaine, ne s'acquittent plus du prix de pension à compter du lundi 16 mars 2020.

### **Urgence sociale**

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville met tout en oeuvre pour protéger les personnes en situation de précarité, dont l'état de santé est particulièrement fragile. Elle intervient en collaboration étroite avec les HUG et les services du médecin cantonal. Afin d'améliorer la prise en charge et de diminuer le risque de propagation du virus, la Ville a décidé de déployer les dispositifs d'urgence sociale sur plusieurs sites, démultipliant ainsi les lieux de prises en charge.

C'est également dans ce cadre de crise que la Ville a mis à disposition de toutes les associations genevoises d'urgence sociale des salles de gymnastique, afin que les personnes mises à l'abri puissent bénéficier de meilleures conditions d'hébergement.

La Ville annonce aujourd'hui qu'elle disposera dans quelques jours de la caserne des Vernets, mise à sa disposition par les autorités fédérales et cantonales pour la prise en charge des sans-abri. Dans le souci de mieux coordonner l'action publique en faveur de ces personnes, la Ville reprendra sous sa responsabilité l'ensemble du dispositif d'urgence sociale dès lors qu'il pourra se déployer dans la caserne des Vernets.

Dans le contexte d'urgence humanitaire actuel, le Conseil administratif tient à saluer l'engagement de toutes les personnes - professionnel-le-s, partenaires associatifs et bénévoles - qui ont répondu à son appel, faisant preuve d'une solidarité à toute épreuve.

### **Plan de solidarité**

Le Conseil administratif accueille favorablement la démarche du Canton qui préconise la mise en place de Plans de solidarité communale en faveur des personnes isolées. Les modalités de mise en oeuvre seront précisées vendredi 20 mars 2020.

### **La Voirie adapte son dispositif**

La collecte des déchets en porte-à-porte et en écopoint est maintenue à 100%. Elle demeure une priorité absolue. Afin de garantir cette mission, la prise de rendez-vous pour la collecte des déchets encombrants (téléphone et internet) est suspendue jusqu'à nouvel avis.

Le nettoyage des espaces publics est partiellement maintenu, avec environ 50% des effectifs présents sur le terrain. Les priorités sont les vidanges des corbeilles de rue et l'entretien des écopoints.

### **Manifestations organisées par la Ville**

Au regard de la situation exceptionnelle, de très nombreuses manifestations culturelles et sportives sont annulées ou reportées. Ainsi, les Journées européennes des Métiers d'art

prévues à Genève les 3, 4 et 5 avril prochains et la Nuit des Musées 2020 programmée le 16 mai sont annulées. La 29<sup>e</sup> édition de la Fête de musique 2020 n'aura pas lieu en juin, un report est envisagé autant que de possible.

Les manifestations *La Ville est à vous* prévues avant l'été ainsi que les lieux d'animation de l'Escale sont supprimés.

La fermeture des infrastructures publiques concerne aussi les lieux sportifs en plein air où le rassemblement de plus 5 personnes est interdit.

Le Conseil administratif rappelle qu'il est impératif durant les semaines à venir de strictement respecter les consignes sanitaires, afin de s'assurer que les services de santé puissent remplir au mieux leurs missions.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre et l'évolution de la situation, une page dédiée au coronavirus relayant notamment les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Canton est disponible sur [geneve.ch](https://www.geneve.ch).

Hotline – Genève 0800 909 400 tous les jours de 9h à 21h.

**Contact**

Mme Valentina Wenger

Tél. 079 508 24 34